



dépot de garantie/ départ anticipé

Par **bonamy**, le **08/01/2011** à **10:48**

Bonjour,

je loue actuellement une chambre meublée dans une résidence-hôtel où je partage SDB, WC et cuisine avec d'autres personnes. pour des raisons de problème d'hygiène, de coupure d'électricité et autre je souhaite déménager.

lorsque j'ai donné ma caution, on m'a donné un reçu sur lequel il est indiqué "l'occupant doit donner un préavis un mois avant son départ."

par ailleurs, juste avant, j' avait signé un règlement dans lequel était mentionné que si le locataire partait avant 9 mois sa caution serai retenue. mais ceci est il vraiment légal?